

## CENTRE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES SUBSTANCES DANGEREUSES

D'un bout à l'autre du Canada, des progrès ont été réalisés sur le plan des programmes de prévention, des méthodes de traitement et de réadaptation, des techniques d'évaluation et des recherches. Au niveau provincial, ces progrès ont été réalisés par les conseils de la toxicomanie et par les ministères de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation. Dans le secteur privé, on a assisté à une extension des programmes axés sur l'aide aux employés et la promotion de la santé. Dans les universités, les travaux de recherche pure et appliquée ont également permis de réaliser des progrès.

L'expérience, les compétences spécialisées et les connaissances des Canadiens dans ce domaine devraient être considérées comme une ressource nationale. Il est urgent de diffuser les informations les plus complètes possibles et de créer une tribune permanente sur les questions relatives à la consommation abusive de substances dangereuses. Nos efforts à ce chapitre devraient prendre une dimension nationale.

Le Canada possède de nombreux centres très répartis. Ainsi, la Fondation de recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie, premier organisme s'occupant de toxicomanie à être désigné par l'Organisation mondiale de la santé comme «centre d'excellence» et comme centre de collaboration pour les recherches sur la dépendance, s'est taillée une réputation mondiale grâce à ses travaux dans les domaines biomédical, social et épidémiologique. Les réalisations du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (mise sur pied de programmes de traitement adaptés aux besoins culturels), les réussites du conseil de l'alcoolisme et de la toxicomanie de l'Alberta (production de matériel destiné à l'éducation du public) et les activités de développement communautaire du conseil de la dépendance de la Nouvelle-Écosse montrent bien l'importance, le caractère innovateur et l'excellence du travail qui se fait à l'échelle nationale.

Le Comité permanent a entendu les représentants des conseils provinciaux de la toxicomanie parler de la nécessité de mettre sur pied un organisme national de lutte contre l'abus des substances dangereuses. Dans une certaine mesure, l'absence d'un tel organisme a amené la Fondation de recherche sur la toxicomanie à jouer un rôle national. Cependant, le Comité sait très bien que la Fondation n'a pas de mandat national ni international. C'est pourquoi la présidente de la Fondation, M<sup>me</sup> Joan Marshman, a uni sa voix à celle des autres directeurs de conseils provinciaux de la toxicomanie pour exhorter le Comité à envisager la création d'un nouvel organisme national de lutte contre l'abus des substances dangereuses.

Outre qu'il servirait à assurer la liaison entre les provinces et le gouvernement fédéral et à favoriser la collaboration des provinces entre elles, un tel organisme pourrait également, comme l'ont proposé certains témoins, réunir des représentants du secteur privé, des milieux syndicaux et des associations bénévoles.

Pour éviter le double emploi, il faudrait que les ressources qui existent à l'heure actuelle au Canada, que ce soit dans le domaine de la formation professionnelle, de la recherche, de l'évaluation de programmes, de la prévention ou de l'information du public, soient regroupées. Il faudrait faire en sorte que les divers centres de grande réputation puissent servir tous les Canadiens.